

Fontenay aux Roses, le

Monsieur,

La municipalité vient de proposer à tous les habitants de Fontenay aux Roses de participer à une réunion consacrée au Diagnostic Urbain Partagée (DUP).

Nous nous félicitons de cette initiative qui s'inscrit bien dans le cadre de la Charte de Démocratie participative adoptée au Conseil Municipal du 16 février 2012.

Le DUP est l'étape qui permet d'analyser l'opportunité de conserver le Plan d'Occupation des Sols (POS), aujourd'hui en vigueur à Fontenay aux Roses ou de s'engager dans l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU).

S'il était décidé par le Conseil Municipal à la fin de cette étape de s'inscrire dans la démarche de mise en place du PLU, il ne sera légalement plus possible de revenir en arrière.

Le PLU devra obligatoirement respecter les directives du Schéma Directeur de la Région Ile de France (SDRIF).

Le SDRIF actuel en vigueur depuis 1994, est en cours d'évolution et devra être finalisé par le Conseil d'Etat au plus tard fin 2013.

Même s'il n'est pas encore totalement finalisé, ce futur schéma directeur est fortement densificateur.

En effet, sans entrer dans les détails, on peut noter en synthèse, que :

- sur le fond, il impose d'être « plus dense, plus vert, de soutenir l'agriculture de proximité et le petit commerce».

Retenons à ce stade que « plus dense et plus vert » conduit inéluctablement à densifier en hauteur, donc à construire des immeubles hauts.

- sur la forme, il demande de « construire 70.000 logements/an dont 30% de logements sociaux, de créer 28.000 emplois/an et de donner la priorité au transport en commun sur le véhicule individuel », et il demande explicitement de « densifier sur 15 ans la population de +15% dans un rayon de 1000 m autour des gares SNCF et RER et de 500 m autour des gares de Tram, gares futures ou existantes, et +10% ailleurs».

Notons ici que 90% de notre commune se trouve dans le périmètre objet de la densification imposée par le SDRIF.

En conséquence, notre commune, forte aujourd'hui de 23500 habitants, devra prévoir d'accueillir environ 27000 habitants et, s'étalant sur une surface de 2,51 km², verra alors sa densité, aujourd'hui de 9300 habitants/km² - parmi les plus fortes des municipalités voisines - passer à 10800 habitants/km².

Pour ce faire nous serons conduits à construire, sur une base de 2,5 habitants par logement, près de 100 logements par an pendant 15 ans.

Il apparaît aisément à la lecture d'une carte de notre commune que les espaces disponibles ne permettent pas cela.

En parallèle, l'obligation faite par le SDRIF de développer les espaces verts (qui dans notre

commune occupent 0,29 km², offrant 12 m² d'espaces verts par habitant, soit les chiffres les plus bas de toutes les communes avoisinantes), réduira encore les surfaces disponibles pour les constructions qu'impose le SDRIF futur.

Notre commune offre aujourd'hui une diversité de type d'habitat et une mixité sociale bien équilibrées.

Les zones pavillonnaires jouent un rôle important dans la diversité de l'habitat mais au delà, elle représentent une « réserve verte » d'une commune, un point qu'il convient de ne pas négliger quand, comme dans la notre, elle ne dispose malheureusement pas d'assez d'espace vert public.

L'ensemble des considérations ci dessus nous amène à penser qu'il existe un risque majeur pour les zones pavillonnaires de notre commune qui pourraient devenir la « réserve de surface » permettant les constructions d'immeubles à réaliser pour satisfaire les exigences du SDRIF futur.

Dans le cadre, d'une part de la démarche de réflexion engagée sur l'opportunité du passage en PLU, et d'autre part de la prochaine élection municipale de 2014 qui ne manquera pas de faire de ce point un axe majeur de la campagne, nous souhaiterions connaître avec précision votre position, d'abord:

- sur le niveau de densification que vous considérez acceptable à Fontenay aux Roses
- sur les zones où vous envisageriez des constructions de logements
- sur l'avenir des zones pavillonnaires de notre commune
- sur le niveau d'espace vert par habitant que vous considérez être nécessaire à Fontenay aux Roses

mais aussi:

- les éléments dont vous disposez pour pouvoir faire accepter les orientations que vous aurez indiquées ci dessus.

Nous ferons parvenir cette même lettre à:

- toutes les personnes qui feront acte de candidature à la prochaine élection municipale
- tous les responsables de groupe politique représenté au conseil municipal
- toutes les associations de Fontenay aux Roses qui sont impliquées dans la vie de notre ville, pour leur demander de la même façon de bien vouloir nous donner leur position sur ces questions.

Dans l'attente d'une réponse que nous souhaitons la plus précise à ces questions dont le but est de préserver le cadre de vie de notre commune dans le respect de l'évolution de la société et des lois, nous vous prions d'agréer Monsieur....., notre meilleure considération.

Pour le bureau de l'Association Conservatoire-Soubise,

Elias Abou Mansour
5 rue du Docteur Soubise

Daniel Marteau
1 bis rue du Docteur Soubise